



MARIAGE

Un couple fort sympathique s'est très récemment installé dans le village en acquérant une maison Ruelle du Puits, en manifestant le désir de s'intégrer rapidement dans notre petite collectivité, allant même proposer de prendre part aux activités de l'ALM à l'occasion de la récente journée du Goût organisée par l'ALM.

Madame Claudine MERLIER et M. Fabrice SANTALO ont d'ailleurs mis à profit leur arrivée dans le village pour s'unir civilement, et j'ai été personnellement très heureux de célébrer leur mariage le 26 octobre dernier.

En mon nom personnel et au nom de la commune je leur souhaite à nouveau la bienvenue et leur renouvelle tous nos vœux de bonheur.
Le Maire

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Les nouveaux habitants pourront s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 inclus. Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans avant le scrutin seront inscrits d'office dès lors qu'ils ont effectué leur recensement militaire.

Les cartes d'électeurs des nouveaux inscrits seront adressées au plus tard le 10 mars 2020.

APPEL A CANDIDATURE DÉCORATION DU VILLAGE

Il est prévu, si le temps le permet, d'installer les décorations de Noël dans le village lundi matin 9 décembre prochain. Nous avons besoin de bras pour l'installation de la cabane des lutins sur le parvis de la Mairie, la décoration du sapin de Noël sur la place du village et la mise en place des panneaux décoratifs dans les rues.

Merci par avance à toutes les personnes susceptibles de se joindre à nous en les priant de bien vouloir se faire connaître en Mairie (01-64-32-39-31). M.H B

Directeur de la publication :
Patrick Jacques
Rédacteur en chef :
Martine Dubois
Équipe rédactionnelle :
Martine Dubois,
Marie Hélène Blanchet,
Gérard Tournier,
Bernard Creton.
Maquettistes :
Paul & Jean-Paul Mauduit
Crédits photos :
Mairie de Montmachoux
PJM :
mairie.montmachoux@gmail.com

MESSE EN NOTRE ÉGLISE

Notre église sera ouverte à tous pour un office religieux en l'église Saint-Martin pour la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Cet office précédera la cérémonie de la 101ème commémoration de la victoire et de la paix, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de l'hommage à tous les morts pour la France.

MD



LE PETIT JOURNAL DE MONTMACHOUX

PJM

n° 44

25.020 euros

Compteur de la souscription publique

Novembre 2019

LE MOT DU MAIRE : ÉLECTIONS MUNICIPALES À L'HORIZON !

Au moment du bouclage de la présente édition du PJM de novembre 2019, nous ne sommes plus qu'à quatre mois des prochaines échéances municipales (cf: Article de Thierry KERMARREC), pour le renouvellement des conseils municipaux fixé aux dimanches 15 et 22 mars 2020.

A l'occasion de la cérémonie des vœux du 12 janvier dernier, j'avais indiqué que j'étais disposé à solliciter une nouvelle fois vos suffrages en étant prêt, après un 1er mandat d'Adjoint, de m'engager pour un second et dernier mandat de Maire à la condition de pouvoir trouver suffisamment de bonnes volontés pour renforcer et compléter l'équipe en place dont plusieurs des membres avaient décidé de mettre un terme à leur mission en 2020.

Dans le « Mot du Maire » de la dernière édition du PJM, en juin dernier, j'ai renouvelé cet appel à candidatures à l'intention de toutes celles et ceux désireux de s'engager pour poursuivre la mise en valeur de notre beau village ; un engagement certes un peu contraignant mais au combien enrichissant et valorisant.

Quant à présent, je suis obligé de dire que ces appels ont eu fort peu de retour et j'ai été contraint de prendre mon bâton de pèlerin afin de susciter quelques vocations.

Pour autant il manque encore deux ou trois bonnes volontés pour garantir une liste complète de onze candidats.

Je veux espérer que cet ultime appel permettra d'atteindre cet objectif car je ne veux pas croire qu'un village tel que le nôtre, viable financièrement, puisse disparaître en tant que commune au motif d'absence d'engagement de sa population.

Chacun est à même de constater le chemin parcouru et l'ampleur des réalisations engagées depuis 2008, la division par deux du prix de l'eau, la réfection complète des installations de notre station d'épuration l'année prochaine, les projets nouveaux concernant une seconde tranche de restauration de l'église, le déploiement de la téléphonie mobile et prochainement de la fibre optique dans la commune.

Aussi pour toutes celles et ceux qui hésiteraient encore à s'engager, je me tiens à leur disposition pour les accueillir en Mairie et répondre à toutes leurs interrogations et préoccupations à ce sujet.

L'avenir de notre village est entre vos mains.

Si nous voulons en rester les acteurs et les seuls décideurs, il nous appartient de constituer le groupe qui sera appelé à constituer le prochain Conseil municipal qui administrera MONTMACHOUX jusqu'en mars 2026.

Patrick JACQUES

Compteur de la souscription publique : 25.020 € soit un gain de 100 € depuis la précédente parution du PJM. Merci une nouvelle fois aux donateurs.

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

Comme à l'accoutumée pour la fête nationale du 14 juillet, Monsieur le Maire a prononcé le traditionnel discours républicain au cours duquel ont été évoqués les différents dossiers en cours, les travaux de voirie engagés par la CCPM, la mise en place des deux antennes relais 4G, le point sur le projet de 2ème tranche de restauration de l'église, la titularisation de notre employé communal Daniel GONCALVES et le passage prochain du jury régional en vue de l'obtention d'une première fleur.

Il n'a pas manqué de remercier chaleureusement le Président Pascal ROY de l'ALM et ses membres de la réussite du banquet républicain de la veille au soir qui avait réuni près de 90 convives dans une excellente ambiance.

A cette occasion il a été indiqué la remise d'un LAROUSSE encyclopédique à une seule future collégienne cette année, Clémentine CHARBONNIER.

Nous avons eu par ailleurs le plaisir d'accueillir un groupe de 40 marcheurs venus du Nord du département qui ont partagé avec nous le verre de l'amitié autour d'un buffet au cours duquel tous ont pu se régaler d'une excellente soupe champenoise aux framboises fraîches accompagnée de petits fours préparés par nos soins.

Un très bon moment de partage, d'échange et de convivialité, qui plus est sous un très beau ciel bleu !

M.D.



BEAUJOLAIS NOUVEAU 2019

Ne perdons pas les bonnes habitudes !
Nous vous attendons nombreux à la dégustation du Beaujolais Nouveau 2019 qui aura lieu VENDREDI 29 NOVEMBRE prochain à 19 heures à la salle communale. Comme chaque année, c'est Marie-Hélène BLANCHET qui prendra en charge la confection du plantureux buffet qui accompagnera cette dégustation.

Afin de faciliter le travail des bénévoles, merci de bien vouloir déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie votre bulletin de participation, d'ici le 25 novembre prochain.

M.D.



Le Beaujolais
Nouveau
est arrivé !

RECETTE BOUDIN NOIR POËLE AUX POMMES



Préparation : 30 min

Cuisson : 45 min

500 g de boudin noir à l'oignon (ou nature)

6 pommes reinettes ou golden

2 citrons

40 g de beurre

Pelez les pommes et coupez-les en 4.

Trempez les quartiers dans le jus du citron et réservez le jus que vous agrémenterez de sucre.

Coupez les quartiers encore en 2.

Faites revenir les quartiers dans 15 g de beurre et couvrez la poêle (pour ne pas les dessécher et qu'ils collent).

Laissez dorer et retournez assez souvent.

Lorsque les quartiers commencent vraiment à se dessécher, verser petit à petit le jus de citron sucré (les pommes vont achever leur cuisson en caramélisant).

Retournez les pommes pour obtenir une couche des 2 côtés et laisser cuire encore quelques minutes.

Réservez au chaud.

Pendant ce temps, dans une autre poêle, faites revenir dans le reste du beurre, vos 2 morceaux de boudin.

Il faut le saisir mais attention à la suite de la cuisson qui doit rester douce pour ne pas rompre le boyau.

Faites cuire le boudin de tous les côtés.

Lorsque le boyau s'est rétracté (aux extrémités) et que la surface est bien noire, servez le boudin accompagné des pommes

BONNE DÉGUSTATION

MD



VILLES ET VILLAGES FLEURIES

1^{ER} FLEUR ATTRIBUÉE À MONTMACHOUX



Je vous rappelle que le 21 novembre 2018, au Château de Blandy-les-Tours, la commune s'était vue décerner par le Jury départemental une distinction pour l'effort de fleurissement de notre village avec le bénéfice d'une inscription d'office au concours régional des Villes et Villages Fleuris, compétent pour l'obtention de la 1^{ère} Fleur.

L'inscription a été confirmée par nos soins avec l'envoi d'un dossier documentaire de présentation du village illustré de clichés photographiques des différents lieux de fleurissement, et ce en vue du passage dans la commune du jury régional que nous avons accueilli et accompagné le 22 juillet dernier durant plus d'une heure en faisant découvrir le fleurissement du village et en soulignant la politique communale « Zérophyto » pour l'entretien des espaces verts avec notamment l'utilisation d'un désherbeur à eau chaude.

Nous attendions le verdict du jury départemental courant novembre et finalement par courrier reçu le 23 octobre dernier, nous avons été informés que le jury avait décidé d'attribuer à notre commune sa 1^{ère} fleur en la conviant à la remise des prix de la saison 2019 du Label Villes et Villages Fleuris, le 9 décembre prochain au siège de la Région Ile de France à Saint-Ouen (93).

Je veux remercier chaleureusement pour l'occasion, Monique CHARET, responsable depuis le précédent mandat de la commission fleurissement et Marie-Hélène BLANCHET qui en a repris le flambeau, de même que tous les bénévoles au sein et en dehors du Conseil municipal, Daniel notre employé communal, et tous les administrés qui par leur engagement personnel ont contribué à l'octroi de cette distinction après des années d'efforts.

Pour ce qui concerne les efforts de fleurissement des 18 familles michaomontoises inscrites au concours communal des Maisons Fleuries, la remise des récompenses aura lieu à l'occasion de la prochaine cérémonie des Vœux du Maire et du Conseil municipal fixée au samedi 11 janvier 2020.

Le Maire

FÊTE D'HALLOWEEN

C'est le jeudi 31 octobre, à la nuit tombée, que de nombreux enfants déguisés de costumes effrayants à l'image de fantômes, sorcières et monstres ont envahi les rues du village, sonnant aux portes des habitations en quémendant des friandises avec la formule consacrée « des bonbons ou un sort ». La menace a bien été comprise et les butins des plus fructueux.



DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE A MONTMACHOUX

L'inertie habituelle de l'opérateur historique ORANGE explique le non-respect du calendrier prévisionnel selon lequel la mise en service de nos deux antennes relais devait intervenir au cours de la première semaine de juillet dernier. En effet les installations techniques situées dans la baie de brassage au 1^{er} étage de la Mairie en raison de l'incompatibilité de certains des équipements mis en place n'ont finalement pu être réceptionnés que le 17 juillet dernier.

Par ailleurs, suite au départ en retraite du chef de projet ORANGE, nous avons changé d'interlocuteur et il était clair que nous ne pouvions espérer une reprise du chantier avant la rentrée, compte tenu par ailleurs que le tirage de la fibre optique jusqu'aux installations techniques précitées n'était toujours pas engagé.

Suite à des relances incessantes à compter de début septembre dernier, ce tirage a été engagé deuxième quinzaine de septembre depuis le N.R.O (Nœud de raccordement optique) de Voulx ; opération étrangement interrompue à hauteur d'une chambre orange de la Grande rue, le 26 septembre dernier ; interruption dont nous n'avons pu avoir connaissance du motif qu'à la mi-octobre, à savoir des travaux engagés sans autorisation de voirie de l'Agence routière départementale (Antenne de Voulx) et ayant en conséquence conduit à une injonction d'interruption immédiate de chantier. Je suis intervenu auprès de l'ARD et d'ORANGE afin qu'il soit mis un terme au plus vite à cette

injonction qui a finalement été levée le 18 octobre dernier. ORANGE m'a alors informé que le tirage de la fibre optique serait terminé dans les meilleurs délais avec une programmation de la mise à disposition du lien en question courant novembre prochain.

Dès lors et c'est l'objectif désormais fixé d'une mise en service effective des antennes au plus tard pour la fin cette année.

Vous savez que vous pouvez compter sur ma ténacité pour tout mettre en œuvre pour que cette nouvelle échéance soit enfin respectée.

Nous ne manquerons pas de vous en informer sur le champ par le biais d'un « flash spécial ».



Le Maire

TELETHON 2019

Cette année encore la Mairie organise le samedi matin 7 décembre 2019 sa traditionnelle manifestation communale au profit du TELETHON.

Nous aurons la participation, comme les années précédentes, de nos fidèles associations de marcheurs du CAL, du RBG et du Bresmont qui proposent des circuits pédestres de randonnées de 6-9 km et 12 km pour les plus courageux, les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Voulx, ainsi que l'engagement des deux boulangeries de Voulx.

Cette année, outre les boissons avec ou sans alcool, froides ou chaudes, les soupes, quiches, tartes, nous proposerons l'achat de biscuits de Noël, des bonhommes de Neige en bois confectionnés par Jean Jacques DIGOIN, et dont l'intégralité des recettes sera reversée à l'AFM.

Si vous souhaitez apporter votre aide ou verser votre contribution financière, nous vous attendons nombreux à cette manifestation pour déguster notre production culinaire. Au plaisir de vous y accueillir.

M.D.

POINT SUR LA 2EME TRANCHE DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Rappelons que les nouveaux travaux de restauration de l'église Saint-Martin (Bâtiment inscrit depuis 1926 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) portaient initialement sur la nef et la restitution du porche médiéval ainsi que la réfection du mobilier, à réaliser sur deux ans, 2020-2021.

La commune a reçu de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île de France un avis favorable en date du 25 octobre 2018 assorti cependant de réserves et en particulier le refus réitéré de restitution du porche en question. J'ai donc décidé de sursoir dans l'immédiat à la signature du permis de construire et sur les conseils de notre architecte, Jacques MOULIN, saisi M. le Ministre de la culture, M. Franck RIESTER, par courrier du 28 novembre 2018 et relance en date du 15 avril 2019 afin que ce point de désaccord soit réexaminé. Par courrier du 22 mai 2019 du Cabinet du Ministre, nous avons été informés de la proposition d'une réunion avec le nouveau Conservateur régional des monuments historiques, M. Antoine-Marie PREAUT que j'ai finalement rencontré à Paris avec notre architecte le 11 septembre dernier.

A l'occasion de cette réunion, M. PREAUT nous a rappelé la doctrine constante de la DRAC en matière de restauration d'élément de patrimoine disparu : un refus systématique de restitution en l'absence d'information sur l'élément patrimonial préexistant.

C'est malheureusement le cas en ce qui concerne Montmachoux mais le Conservateur régional au regard de notre insistance sur ce point du projet nous a fait la proposition d'une possibilité de restitution d'un porche qui aurait nécessairement un caractère contemporain, pour laquelle notre architecte devra déposer ultérieurement une demande complémentaire de travaux.

Sur ces nouvelles bases, j'ai signé le permis de construire de restauration de la nef le 30 septembre 2019 et notre architecte a réactualisé l'évaluation globale du coût des travaux devant être réalisés en deux actions qui ressortent comme suit :

Action 1 : Eglise St Martin (ISMH) – restauration de la Nef : travaux extérieurs, pour un montant estimé à 289.061,53 € HT

Action 2 : Eglise St Martin (ISMH) – restauration de la Nef : travaux intérieurs, pour un montant estimé à 169.382,41 € HT

Soit un total de 458.443,94 € HT, une TVA de 91.688,79 € (récupérable N+2) et par conséquent un montant TTC de 550.132,73 €.

Ce nouveau chiffrage, au regard de notre demande de subvention auprès de la DRAC a donné lieu à une nouvelle délibération en Conseil municipal en date du 23 septembre dernier. Notre dossier actuellement à l'instruction est considéré comme complet à la date du 4 octobre 2019.

Concernant le financement de ce projet, je vous avais fait état dans la précédente édition du PJM d'un second écueil, le plafonnement à 70%, à mon sens illégal, du taux des subventions du nouveau contrat rural proposé par la Région Île-de-France et le Département de Seine-et-Marne, en contradiction avec les dispositions en la matière de la loi (Article L.1.111-10 du Code Général des collectivités locales) prévoyant expressément un plafond minimum de 80% en matière de patrimoine protégé.

A ce titre et en date du 16 mai 2019, j'ai adressé à la Présidente de la Région Madame Valérie PÉCRESSÉ et à son homologue du département, Monsieur Patrick SEPTIERS des courriers circonstanciés faisant ressortir les distorsions sur le taux de 80% des subventions publiques prévu par la loi et celui imposé par le règlement du Contrat rural, de nature à nous priver de fait du bénéfice de la subvention DRAC de l'État en la matière.

Ces deux courriers étant toujours sans réponse fin juin, j'ai engagé un « bras de fer » avec ces deux collectivités en sollicitant l'intervention du nouveau Président de l'association des Maires ruraux de Seine-et-Marne, Monsieur François DEYSSON.

Avec deux nouveaux courriers adressés le 28 juin aux deux Vice-Présidents, en charge de la ruralité à la Région et des politiques contractuelles au Département, en faisant valoir que ledit règlement était de nature à priver la commune d'une partie de ses ressources financières et lui interdire purement et simplement de pouvoir engager cette seconde tranche de restauration.

Le soutien énergique du Président des maires ruraux de Seine-et-Marne m'a permis d'obtenir dès le début du mois de juillet les confirmations écrites de la Région et du Département d'une révision du dit règlement avec un taux de subventions publiques porté désormais à 80%.

Par ailleurs, le règlement imposant à la commune demandant le bénéfice du nouveau contrat rural de pouvoir justifier au préalable d'un avis favorable de la Direction départementale des Finances publiques de Seine-et-Marne, Montmachoux a obtenu ce dernier par courrier en date du 27 août 2019.

Les instructions de nos dossiers respectifs auprès de la DRAC et au titre du nouveau contrat rural sont actuellement en cours et devraient aboutir à des notifications de subventions au plus tard en janvier prochain, avec je le rappelle un démarrage effectif des travaux courant de la même année.

Le Maire

DES NOUVELLES DE LA CCPM

Les travaux de voirie prévus cette année à MONTMACHOUX concernaient la réalisation d'un bicouche rue de Fresnes ; travaux effectivement réalisés en septembre dernier avec en finition le passage d'une balayeuse le mois dernier pour retirer l'excédent de gravier.

Concernant les travaux de voirie à venir, il a été demandé en priorité la réfection de la Route de Villeneuve car cette voie communale largement empruntée par les automobilistes donne lieu à de nombreuses et régulières interventions en régie de la CCPM pour prévenir ou reboucher des nids de poules. Par courrier daté du 14 octobre dernier, la CCPM nous a informé de l'inscription de cette voie dans

les travaux de voirie 2020 avec reprise partielle des rives, rebouchage des nids de poule en enrobé et réalisation d'un bicouche sur une longueur de 1.280 mètres linéaires.

Représentation des communes au sein de la communauté de communes à compter des prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Suite à la délibération du conseil communautaire de la CC du Pays de Montereau en date du 8 avril 2019 décidant à l'unanimité de prendre acte d'une proposition de répartition des sièges du conseil communautaire par accord

total pour le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de mars 2020, le conseil communautaire de la CCPM comptera désormais un total de 57 sièges.

En outre toutes les communes représentées par un seul conseiller titulaire (Cas de Montmachoux) se verront attribuer un siège de conseiller suppléant.

Le Maire



JOURNÉE DU GOÛT

Sous un soleil radieux, l'ALM a organisé la journée du goût le 12 septembre dans la bonne humeur et une convivialité certaine. Comme les années précédentes, le boudin et le cidre ont eu un franc succès.

Les visiteurs nombreux ont largement profité du bar et de la restauration proposée.

Merci aux anciens et nouveaux membres bénévoles de l'ALM pour leur investissement.